

IL EST MAINTENANT TEMPS D'AGIR

Plan d'action pour contrer la violence

OBJECTIFS DE NOS DEMANDES

Rappeler au Centre de services scolaire de Laval d'agir en fonction de ses obligations légales, soit de protéger la santé, la sécurité, l'intégrité et la dignité de ses employées et employés. La violence en milieu scolaire est en croissance, il est grand temps d'intervenir et de mieux outiller le personnel scolaire. Cela devrait être une priorité de l'employeur.

Le SERL exige des actions concrètes et rapides de l'employeur afin :

- D'éliminer les gestes et les actes de violence;
- De réduire les accidents de travail en lien avec des cas de violence;
- D'exiger des directions d'appuyer les enseignantes et enseignants lors de l'application du Code de vie ou des protocoles d'intervention;
- De mettre en place un milieu socio-éducatif sain, adéquat et propice à l'enseignement.

Ces demandes ont pour but de permettre aux enseignantes et aux enseignants de travailler dans des écoles où leur santé, leur sécurité, leur intégrité et leur dignité sont protégées.

CONSTATS

Depuis plusieurs années, les conditions d'enseignement se dégradent considérablement, que ce soit par la composition de la classe, le manque de ressources et de soutien, l'insalubrité et la vétusté des établissements, le manque d'espace, tout cela ayant pour conséquences d'augmenter la charge de travail des enseignantes et enseignants.

Avec tous les faits mentionnés ci-dessus, le milieu social, d'apprentissage et de qualification se dégrade, entraînant ainsi une augmentation de la violence (physique, verbale ou virtuelle), du stress, de l'anxiété et de la détresse pour les élèves et pour le personnel de l'école.

« Les comportements violents en milieu scolaire ne peuvent être attribuables qu'à des facteurs individuels, puisque la violence est aussi influencée par un ensemble de conditions de l'environnement scolaire, comme le cadre éducatif, les conditions

d'enseignement et d'apprentissage, la qualité des relations interpersonnelles, la qualité de l'environnement physique et social, etc.¹ »

Nous remarquons que lorsqu'un membre du personnel tente de faire respecter le Code de vie de l'école ou d'appliquer les protocoles d'intervention, celui-ci ne reçoit que peu ou pas de soutien de sa direction.

De plus, lors d'un événement de violence d'un élève envers un membre du personnel, il arrive régulièrement que les sanctions prévues au Code de vie ne soient pas respectées. Trop souvent, les directions banalisent les gestes de violence envers le personnel scolaire. Le personnel ressent régulièrement un manque de soutien ou d'appui de leur direction. L'absence de reconnaissance des gestes inacceptables ou des sanctions à l'élève en témoignent. Les suivis au sujet des élèves n'ont pas lieu et l'aide immédiate peine à exister. Cette réalité entraîne deux conséquences.

D'abord, les enseignantes et enseignants se sentent de moins en moins en sécurité dans leur classe, et le manque de cohésion entre les règles de vie de l'école et de la maison constitue un facteur aggravant. Dans certaines écoles, la tolérance et le laxisme des directions en lien avec des comportements participent à l'augmentation de la violence et de l'intimidation. Il est important de noter que du personnel scolaire a mentionné que « les élèves avaient pris le contrôle de l'école. » Une action doit donc être prise.

« (...) il ne s'agit pas de cibler uniquement les gestes posés et subis, ni même leur contexte immédiat de déclenchement. (...) la prévention et la réduction des actes violents en milieu scolaire reposent également sur une connaissance juste des enjeux sociaux qui motivent souvent ce type d'acte. »²

« C'est l'environnement socio-éducatif dans son ensemble qu'il faut cibler. »³

D'autre part, ce laxisme renforce les comportements négatifs et ces derniers sont souvent repris par d'autres.

« (...) ces conduites se trouveraient souvent doublement renforcées, par la présence de retombées positives pour l'auteur au sein de son groupe social, et par l'absence d'intervention du milieu éducatif à la suite de l'expression des premières manifestations.⁴ »

« (...) ses conduites déviantes deviennent des modèles positifs pour l'entourage des pairs qui non seulement peuvent les apprendre par observation, mais également en conclure qu'ils sont adaptés et avantageux de les exprimer.⁵ »

¹ Source : *Rapport québécois sur la violence et la santé*, Institut national de santé publique du Québec, Chapitre 7 – La violence en milieu scolaire et les défis de l'éducation à la socialisation, p. 201.

² Ibidem, p. 209

³ Ibidem, p. 214

⁴ Ibidem, p. 217

⁵ Ibid, p. 217

« En somme, si l'environnement socio-éducatif de l'école ne réagit pas promptement pour sanctionner et proposer des solutions positives aux conduites d'intimidation, celles-ci auront tendance à se reproduire et à teinter les interactions quotidiennes des élèves impliqués.⁶ »

Il est évident que cela entraîne un climat de méfiance du personnel envers les élèves, puisque ces derniers peuvent agir en toute impunité. Comme certaines directions banalisent la violence, les enseignantes et enseignants se sentent totalement impuissants lorsque ces gestes sont posés ou lors du non-respect du Code de vie applicable.

« Tout comme les élèves, les membres du personnel scolaire sont affectés par les incidents d'intimidation dont ils sont témoins et peuvent développer des sentiments de culpabilité, d'impuissance et de peur à l'égard des élèves qui intimident.⁷ »

Outre le fait que le personnel n'est pas outillé pour faire face à ces situations, plusieurs établissements n'ont aucun moyen de communication accessible en cas d'urgence, donc aucun moyen de se protéger et de protéger les élèves.

Mais il n'y a pas que le Code de vie ou les protocoles d'intervention qui ne sont pas respectés, on remarque aussi un non-respect de la *Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique, la discrimination et la violence au travail*.

Nous ne pouvons passer sous silence le phénomène de cyberintimidation, qui fait des ravages dans les écoles où, encore là, le soutien au personnel enseignant tarde et n'est pas suffisant.

Pourtant les solutions sont simples :

« On constate, entre autres, qu'un encadrement de style démocratique – à la maison comme à l'école – qui allie des attentes réalistes et une discipline cohérente au maintien d'un climat chaleureux et encourageant s'avère souvent supérieur à un encadrement de style autoritaire ou permissif et négligent.⁸ »

En omettant de sanctionner, en banalisant et en n'offrant pas les outils nécessaires, le Centre de services scolaire de Laval ne fait rien pour tenter d'éliminer les gestes et actes de violence et d'intimidation bien au contraire.

⁶ Ibid, p. 217

⁷ Ibidem, p. 218

⁸ Ibidem, p. 215

Considérant tous les faits mentionnés ci-haut, nous requérons que les actions suivantes soient mises rapidement en place par le Centre de services scolaire de Laval :

- Assurer un milieu protégeant la santé, la sécurité et la dignité de ses employés;
- Installer des affiches dans les établissements scolaires dénonçant clairement la violence et l'intimidation faites aux personnels scolaires : « Violence : tolérance zéro » et s'engager à ce que cette exigence de respect envers les employées et employés soit observée par tous (personnels-cadres, élèves, parents et tiers);
- Clarifier et définir les rôles de chaque intervenant du milieu;
- Appliquer les codes de vie et règles de l'école ou du centre avec constance et cohérence. Cela veut aussi dire respecter les interventions du personnel scolaire qui fait une intervention portant sur le Code de vie;
- Munir et s'assurer que tous les locaux ont des moyens de communication fonctionnelle pour alerter rapidement des intervenants en cas d'urgence. Rappelons qu'encore aujourd'hui, plusieurs locaux et établissements n'ont aucun moyen de communication;
- Établir et diffuser un protocole d'intervention en cas de situations de violence, adapté aux établissements selon les besoins. Une procédure claire pour que le personnel soit outillé à ses situations;
- Informer les élèves et le personnel des dangers de la cyberintimidation;
- Prendre en charge les victimes et les soutenir après un événement;
- Prendre en charge les élèves ayant posé des gestes de violence et sanctionner selon la gravité du geste, la récidive et le dossier de l'élève et respecter les sanctions prévues au Code de vie;
- Rencontrer les parents des élèves fautifs (si applicable) et expliquer les attentes envers les jeunes pour la suite de leurs parcours scolaires.
- Faire respecter l'obligation des directions d'établissement scolaire de colliger tous les évènements de violence et d'intimidation.